

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ  
Réunion du 30 mars 2023

**Présents** : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

**Absents excusés** : Mickaël CLEMENT, Gilbert CHABOT donne pouvoir à Karine GOYENECHÉ

**Secrétaire de séance** : Anne-Hélène DESBOIS

**ORDRE DU JOUR** :

-Approbation du procès-verbal et du compte-rendu du conseil municipal du 19 janvier 2023

**Délibérations** :

- 1/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022
- 2/ Affectation du résultat 2022
- 3/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023
- 4/ Vote du budget primitif 2023
- 5/ Constatation de la répartition du fonds de solidarité et des Attributions de Compensation 2023
- 6/ Institution de la CCAF : Commission Communale d'Aménagement Foncier
- 7/ Convention avec ENEDIS pour le renforcement et le renouvellement d'une ligne basse tension vétuste.
- 8/ Exercice du droit de préemption sur la parcelle B 193 à Romanèche

**Questions diverses**

-----  
Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 19 janvier 2023 sont approuvés à l'unanimité.  
-----

**DELIBERATIONS** :

**1/ Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 :**

Monsieur le maire présente le compte administratif 2022 en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 366 325.35€ et se décomposent de la façon suivante :

- 74 166.63€ de charges à caractère général : eau, électricité, entretien des bâtiments, du matériel, fournitures administratives...
- 80 538.21€ de charges de personnel,
- 10 422.64€ d'attribution de compensation, il s'agit du différentiel entre les charges et les recettes des compétences transférées à la communauté d'agglomération.
- 3592.04€ de dotations aux amortissements,
- 194 435.05€ de charges de gestion courante dont 144 589.65€ concernent la participation aux charges du SIVOS, 1282.78€ pour les travaux d'enfouissement des réseaux de Chambod, les indemnités des élus, la cotisation au SIEA, 8187.00€ de subventions aux associations
- 2713.10€ d'intérêts des emprunts.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, elles s'élèvent à 416 588.31€ et proviennent pour 14 907.30€ d'atténuations de charges, 19 941.75€ des produits des services et du domaine (coupes de bois, redevance d'occupation du domaine public, droit de fortage de la carrière Fontenat, la mise à disposition à GBA du personnel communal pour l'entretien des stations d'épuration...), 235 610.00€ d'impôts et taxes, 128 284.30€ de dotations et 17 137.56€ de locations.

**Les dépenses d'investissement** s'élèvent à 114 527.62€. Elles concernent le remboursement de capital des emprunts (15 293.54€), les frais de modification du PLU (5400€), des frais d'étude (4320€) l'acquisition de la salle paroissiale (35 000€), les travaux de rénovation de la salle en salle des associations (20 274.65€), le dernier remboursement à l'établissement public foncier de l'Ain du tènement « La Fontaine »...

**Les recettes d'investissement** sont de 126 902.96€, dont 80 000.00€ d'encaissement du prêt souscrit auprès de l'Agence France Locale, 4793.08€ de Fonds de Compensation de la TVA et de taxe d'aménagement et 3592.04€ de dotations aux amortissements, 19 011.85€ de remboursement par le SIEA des travaux d'enfouissement des réseaux à Chambod.

(A noter 18 555.99€ sont inscrits en dépenses et recettes d'investissement et correspondent aux écritures d'intégration du tènement « La Fontaine » dans l'actif de la commune car le bien a été déjà été payé par échéances constantes auprès de l'EPF de l'Ain.)

A l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont approuvés.

## 2/ Affectation du résultat 2022 :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2022 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats antérieurs	<b>12 436.00€</b>	<b>163 314.86€</b>
Recettes 2022	126 902.96 €	416 588.31€
Dépenses 2022	114 527.62 €	366 325.35 €
Résultats de l'exercice	12 375.34 €	50 262.96€
Résultats cumulés	24 811.34€	213 577.82€
<b>Résultats à reporter</b>	<b>R (001) 24 811.34€</b>	<b>R (002) 213 577.82€</b>

Le conseil municipal, décide d'affecter 24 811.34€ d'excédent d'investissement et 213 577.82€ d'excédent en fonctionnement.

## 3/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2022 et propose de ne pas les modifier pour l'année 2023 :

- 27.74% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 28.55% pour la taxe foncière sur le non bâti.
- 9.59% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition fournies par l'administration fiscale. Le produit fiscal attendu en 2023 est de 217 107€.

A l'unanimité, le conseil municipal vote la proposition de ne pas augmenter les taux des taxes foncières.

## 4/ Vote du budget primitif 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du budget par chapitre, dans ses différentes sections.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à **617 174.00€**, avec un virement à la section d'investissement d'un montant de 232 339.65 €.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à **452 632.59€**.

41 911.49€ sont provisionnés pour les travaux d'aménagement de la salle des associations, 160 000€ pour la sécurisation de la traversée de Challes, 150 000€ pour l'aménagement du cœur de village, 12 000€ pour des frais d'études des différents projets, 27 060€ pour l'achat d'une épaveuse, 25 084.34 de remboursements des emprunts...

Durant les échanges, concernant les travaux à venir, 2 questions sont posées :

Sophie PHILIBERT demande que soit testé un rétrécissement provisoire des voies de circulation dans le hameau de Challes dans l'attente de réalisation des travaux définitifs.

Le Maire sollicitera le Département pour l'installation de structures amovibles destinées à rétrécir la chaussée.

Véronique MAIGRE-ROLLAND demande si la voie verte est encore dans les projets de la commune. Le Maire lui répond que ce projet est sous-tendu par l'aménagement foncier à venir et la participation des carriers au projet de déviation des camions du centre du village de Hautecourt.

Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

### **5/ Constatation de la répartition du fonds de solidarité et des Attributions de Compensation 2023 :**

Chaque année, les communes rurales de moins de 1000 habitants perçoivent un fond de solidarité issue du pacte financier et fiscal voté de GBA à destination de ses communes membres.

Pour l'année, 2023, ce fonds de solidarité est doublé, il doit atteindre pour la commune de Hautecourt-Romanèche 7 034.00€.

Le versement de ce fonds est inclus dans les attributions de compensation en fonctionnement.

De plus avec la restitution de la compétence voirie aux communes, une attribution de compensation en investissement sera versée aux communes.

Les attributions de compensations de la commune de Hautecourt-Romanèche sont fixées à -6 771.82€ en fonctionnement et +48 002.35€ en investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant des sommes fixées par le conseil communautaire.

### **6/ Institution de la CCAF : Commission Communale d'Aménagement Foncier :**

M. le Maire rend compte à l'assemblée des demandes qu'il a formulées auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la mise en œuvre d'une procédure d'aménagement foncier sur la totalité du territoire de la commune, qui pourrait permettre de regrouper ou d'échanger des parcelles et faciliterait l'exploitation forestière et agricole. Il précise que le Département a accepté de financer une pré-étude foncière afin de déterminer quel mode d'aménagement serait le plus approprié.

Parallèlement, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 121-2 du code rural et de la pêche maritime, le Conseil municipal doit solliciter l'institution d'une commission communale d'aménagement foncier.

Cette commission aura pour mission dans un premier temps de décider au vu des résultats de l'étude préalable d'aménagement, s'il est opportun de mettre en œuvre une procédure d'aménagement foncier, puis dans un second temps de conduire cette procédure sous la responsabilité du Département, en commençant par la détermination du périmètre et du mode d'aménagement.

Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions, le conseil municipal demande à M. le Président du Conseil Départemental d'instituer, une commission communale d'aménagement foncier dans la commune de Hautecourt-Romanèche pour la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole et forestier ou d'une opération d'échanges et cessions de parcelles dans le cadre d'un périmètre d'aménagement foncier.

## **7/ Convention avec ENEDIS pour le renforcement et le renouvellement d'une ligne basse tension vétuste :**

Dans le cadre de la demande d'augmentation de puissance d'un abonné, ENEDIS réalise le renforcement et le renouvellement d'une ligne basse tension vétuste, venant de Serrières Sur Ain à Hautecourt-Romanèche en traversant la rivière d'Ain.

Les travaux consistent en l'implantation de 2 supports bétons en remplacement des supports bois sur la parcelle B986 en Belmont et sur le domaine public.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention proposée par ENEDIS pour la réalisation de ces travaux.

## **8/ Exercice du droit de préemption sur la parcelle B 193 à Romanèche :**

Conformément aux dispositions de l'article L213-2 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain (DPU) et la délibération du conseil municipal de Hautecourt-Romanèche instituant un droit de préemption sur les parcelles classées en zone UB du PLU de la commune, Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur l'application du DPU concernant la vente de la parcelle B193 à Romanèche d'une superficie de 372m<sup>2</sup> appartenant à Mr CHATARD Etienne au profit de Mr et Mme MILETO David.

Cette parcelle située proche de la place Georges Salendre présente des intérêts pour l'installation d'équipements publics.

Avec 5 abstentions, le conseil municipal décide d'appliquer son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.

### **-Questions diverses :**

#### -Défense incendie :

Les élus ont sollicité une rencontre avec le lieutenant TEPPE pour faire un point sur les installations de défense incendie sur le territoire communal et notamment celui de Chambod suite au compte rendu de la visite de sécurité au camping de Chambod.

Les pompiers disposent d'un logiciel nommé « Rémocra » qui recense tous les points d'eau et leur puissance sur la commune.

La commune est chargée de faire contrôler toutes les bornes à incendie.

#### -Forum des associations intercommunal :

A l'initiative de la commune de Bohas-Meyriat-Rignat, un forum des associations intercommunal aura lieu le samedi 9 septembre de 9h30 à 13h30 à la salles des fêtes de Bohas afin de réunir les associations des communes de Bohas-Meyriat-Rignat, Cize, Grand-Corent et Hautecourt-Romanèche. Un courrier sera adressé prochainement aux associations de la commune afin de connaître leur intention d'y participer.

#### -La Voie des colporteurs :

Le festival itinérant « la voie des colporteurs » aura lieu du 18 au 27 août dans les villages du Revermont. Il fera une halte sur la commune le 24 août pour proposer différentes animations et un spectacle en soirée.

Anne-Hélène DESBOIS est chargée de la coordination de cet évènement sur la commune.

Les habitants seront sollicités pour loger une dizaine de bénévoles en charge de l'organisation.

#### -Gestion des déchets :

Jean-Luc CHEVALLIER désigné correspondant déchets de la commune rend compte des sujets débattus lors de la dernière commission gestion des déchets à GBA.

-Discussion sur la réduction des horaires d'ouverture des déchetteries

-Collecte des déchets en alternance tous les 15 jours : tri/ ordures ménagères.

InterCCAS :

Carine BESANÇON et Karine GOYENECHÉ ont participé aux réunions de travail de l'interCCAS pour préparer l'action Jeunes. Cette année, la journée dédiée aux jeunes des communes de l'interCCAS sera organisée à Grand-Corent le samedi 3 juin.

Avec la participation de Anima Bike, un parcours VTT sur structures en bois sera installé sur la place du lavoir de Grand-Corent.

Un parcours en extérieur autour de Grand-Corent sera organisé sous l'encadrement de professeurs d'EPS.

Les parcours seront ouverts à tout public l'après-midi.

Dates de réunions :

-Mardi 4 avril : réunion sur les rythmes scolaires

-Jeudi 6 avril : rencontre avec SEMCODA

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 mai 2023 à 20h30.**

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

-Monique BERNARD, 22 impasse des Carrés

-Thomas BUHR, 80 rue des Grands Champs

-Natasha PAGE, 1181 route des Villages

-Simon ROCHET, 69 chemin de la Croix Peyrouse

PERMIS DE CONSTRUIRE :

-Renaud DESPINOIS, 260 impasse de Cul Faux

-Fabien COURTOIS, Emeline CORNIEUX, 5 impasse de Journely

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,  
Marc ROCHET



